



Renseignements sur la présentation des demandes pour 2026

Veillez lire tous les renseignements importants ci-dessous avant de remplir le formulaire de demande. **À noter que des changements ont été apportés au formulaire de demande, aux renseignements et aux modalités et conditions de 2025.**

La saison 2026 se déroulera sur 14 jeudis, du 11 juin au 10 septembre, de 16 h 30 à 21 h comme d'habitude.

Le marché en soirée de la garnison met en valeur la diversité et l'esprit créatif de notre collectivité en proposant divers objets artisanaux produits et conçus localement, des mets internationaux, ainsi que des produits faits à la main ou fabriqués par des artisans du monde entier. Nous espérons y voir :

- Des artistes, des créateurs et des artisans;
- des produits artisanaux importés;
- des mets créatifs et ethniques;
- des cidres de microbrasserie, de l'hydromel et des vins locaux;
- de l'animation organisée par des attractions touristiques locales;
- des confitures, gelées, conserves et produits de boulangerie-pâtisserie;
- des fruits et légumes frais;
- des camions-restaurants et des remorques;
- et bien plus!

Vous trouverez ci-dessous les modalités et conditions pour participer au marché en soirée de la garnison. **En présentant votre demande, vous acceptez toutes les modalités et conditions énoncées ci-dessous et dans l'annexe A ci-jointe. Si un participant enfreint l'une ou l'autre des modalités et conditions, Tourisme Fredericton se réserve le droit de l'empêcher de participer dans l'avenir à tout autre marché en soirée de la garnison. Cette décision relève en dernier ressort du gestionnaire du marché en soirée de la garnison de Tourisme Fredericton.**

MODALITÉS ET CONDITIONS

Le personnel de Tourisme Fredericton se réserve le droit de sélectionner les participants, de déterminer leur nombre, de déterminer leur emplacement et d'organiser leur participation au marché, à sa discrétion, afin d'assurer une diversité de styles et de produits.

Tourisme Fredericton établira le nombre d'exploitants de camions-restaurants et de remorques et sélectionnera ces derniers en fonction des besoins du marché, déterminés par Tourisme Fredericton. Les exploitants de camions-restaurants ou de remorques qui souhaitent participer au marché en soirée de la garnison doivent d'abord être inscrits sur la liste des fournisseurs de la Ville de Fredericton. **L'annexe B** de ce formulaire de demande permet de s'inscrire sur la liste des exploitants de camions-restaurants et de remorques pouvant participer aux événements organisés par la Ville de Fredericton (y compris le marché en soirée de la garnison).

Tourisme Fredericton négociera plus particulièrement les contrats avec les entités qui assureront l'animation sur le site. Un nombre limité d'artistes ambulants sera autorisé, et ceux-ci seront choisis en fonction des besoins du marché, déterminés par Tourisme Fredericton. Les attractions qui contribueront au dynamisme, à la participation et au divertissement sur les lieux pourront bénéficier d'un emplacement gratuit sur le site du marché.

Tourisme Fredericton limitera le nombre d'organismes sans but lucratif (non commerciaux) qui participeront chaque semaine. Il sera interdit, sauf pour l'achat de billets pour de futurs événements et de billets de loterie, de collecter des dons dans une cagnotte au stand de l'organisme ou en déambulant sur le site. Le PRINCIPAL impact visuel du stand d'un organisme sans but lucratif doit être l'événement sans but lucratif qu'il soutient et non l'entité commerciale qui l'appuie. Le marché se réserve le droit de retirer l'approbation de participer à l'avenir si ce n'est pas ainsi que l'organisme sans but lucratif est représenté.

Aucune activité politique ne sera permise au marché en soirée de la garnison.

Le personnel du marché s'efforcera d'attribuer un emplacement prévisible aux participants, mais certains déplacements seront inévitables. Tourisme Fredericton se réserve le droit d'attribuer les emplacements aux

participants sur le site du marché là où il le juge approprié. Les participants n'ont pas l'exclusivité de leur emplacement et Tourisme Fredericton peut changer ce dernier d'une semaine à l'autre, à sa discrétion.

DATE LIMITE POUR PRÉSENTER LES DEMANDES

Camions-restaurants/remorques : La date limite pour présenter une demande est le **dimanche 23 février 2025**. **Veillez également inclure une photo de votre cantine mobile avec votre demande**. Une fois la demande approuvée et le nombre de semaines déterminé, le paiement devra être effectué au plus tard le vendredi 20 mai 2024.

Tables pour la vente de nourriture : La date limite pour présenter une demande est le vendredi **23 février 2025**. « Table pour la vente de nourriture » désigne tout marchand qui vend des aliments préparés et servis pendant le marché. Sont exclus les aliments et les boissons préparés ou emballés, c'est-à-dire les produits de boulangerie-pâtisserie, les produits marinés, les boissons embouteillées et les aliments et boissons destinés à la vente au détail. Une fois la demande approuvée et le nombre de semaines déterminé, le paiement devra être effectué au plus tard le vendredi 20 mai 2024.

Remarque : Tourisme Fredericton déterminera le nombre de semaines pour les tables de vente de nourriture, les camions-restaurants et les remorques.

Autres participants : La date limite pour présenter une demande est le vendredi **9 mars 2025**. Les autres participants sont tenus de faire une demande pour un minimum de trois semaines et, si elle est approuvée, de payer pour cette période. Une fois la demande approuvée, le paiement devra être effectué au plus tard le vendredi 20 mai 2024.

S'il y a encore de la place après les dates limites des demandes, il est possible que nous acceptions d'autres participants, mais ce n'est pas garanti.

Deux participants au maximum peuvent partager un (1) emplacement type de 10 pi sur 10 pi, sous réserve de l'autorisation préalable du gestionnaire du marché en soirée. Des emplacements collectifs peuvent être envisagés au cas par cas, à la discrétion du gestionnaire du marché en soirée de la garnison.

FRAIS DES PARTICIPANTS*

- 35 \$ par semaine (minimum de 4 semaines) par emplacement type de 10 pi sur 10 pi pour la première série de demandes présentées par les participants de l'industrie de la vente au détail et des aliments et boissons.
- 70 \$ par semaine par emplacement type de 10 pi sur 10 pi pour les participants utilisant une table pour la vente de nourriture (plutôt qu'un véhicule). **L'électricité est incluse.**
- 175 \$ par semaine pour un emplacement de dimension appropriée pour camion-restaurant ou remorque. **L'électricité est incluse.**

Rabais pour les jeunes entrepreneurs* (**personnes de moins de 25 ans ou étudiants à temps plein; une photocopie d'une pièce d'identité est exigée lors de la présentation d'une demande**) :

- 30 \$ par semaine pour les particuliers par emplacement type de 10 pi sur 10 pi.
- 60 \$ par semaine par emplacement type de 10 pi sur 10 pi pour les participants utilisant une table pour la vente de nourriture (plutôt qu'un véhicule). **L'électricité est incluse.**
- 150 \$ par semaine pour un emplacement de dimension appropriée pour camion-restaurant ou remorque. **L'électricité est incluse.**

*Tous les frais des participants **comprennent l'assurance** et la TVH.

*Les emplacements collectifs ne sont pas admissibles au tarif offert aux jeunes entrepreneurs.

Rabais pour les organismes sans but lucratif :

- 25 \$ par semaine par emplacement type de 10 pi sur 10 pi.
- Ces organismes peuvent présenter une demande pour une ou deux semaines.

Rabais pour plusieurs emplacements types de 10 pi sur 10 pi :

- Un rabais de 5 \$ s'appliquera pour chaque emplacement type de 10 pi sur 10 pi supplémentaire réservé par le même participant. Deux emplacements types pour le même participant = 65 \$ par semaine.

Autres services (**VOIR L'ANNEXE A**) :

- 5 \$ par semaine par prise de courant de 120 volts (les participants doivent éclairer leur emplacement, ce qui peut être fait au moyen de l'énergie solaire ou d'une batterie, au choix).
Vous devez nous faire part de toutes vos exigences, sans quoi nous ne serons peut-être pas en mesure de vous alimenter en électricité.
- 5 \$ par semaine pour une table de 6 pi (selon le principe du premier arrivé, premier servi, jusqu'à épuisement des stocks)
- 10 \$ par semaine pour une tente avec auvent de 10 pi sur 10 pi, sans parois latérales ni poids de lestage (principe du premier arrivé, premier servi, jusqu'à épuisement des stocks)

POLITIQUE D'ANNULATION

Les participants auront jusqu'à **12 h le lundi de la semaine du marché pour annuler leur participation et obtenir le remboursement complet de leurs frais**. Les participants qui annulent leur participation après lundi n'auront pas droit à un remboursement.

Les participants devront téléphoner au bureau du marché en soirée de la garnison (506-470-4701) ou lui envoyer un courriel (GarrisonNightMarket@Fredericton.ca) et informer les responsables qu'ils annulent leur participation, quelle que soit la date limite d'annulation pour obtenir un remboursement indiquée dans le formulaire de demande.

RESPONSABILITÉS DES PARTICIPANTS

- Les participants doivent être installés et prêts à accueillir les clients avant 16 h 15.
- Il incombe aux participants d'apporter leur propre matériel, y compris des chariots de manutention ou des diables, une tente (y compris des poids de lestage), des tables, des étaux, des appareils d'éclairage et des chaises, s'ils le souhaitent. Remarque : des tentes de 10 pi sur 10 pi (sans parois latérales ni poids) et des tables de 6 pi sont disponibles en location, selon le principe du premier arrivé, premier servi, moyennant des frais de location supplémentaires. **VOIR L'ANNEXE A.**
- Les participants doivent se préparer en cas de pluie. Vous trouverez à **L'ANNEXE A** des conseils sur ce vous pouvez faire pour vous préparer.
- Les participants doivent installer leurs présentoirs et leur équipement dans les limites de l'emplacement (10 pi sur 10 pi) qu'ils ont loué. Ils ne doivent pas empiéter sur l'emplacement des participants voisins.
- Les participants doivent enlever TOUS les présentoirs, installations et déchets de l'emplacement qu'ils ont loué à la fin du marché. Ils ne doivent rien laisser sur place. Des poubelles et des conteneurs de recyclage seront mis à la disposition des clients sur le site du marché. **VOIR L'ANNEXE A** à propos de l'élimination des ordures des participants.
- Les marchands de denrées alimentaires DOIVENT utiliser les conteneurs mis à leur disposition pour les eaux grises et les graisses. IL N'Y A PAS d'exception à cette règle. **VOIR L'ANNEXE A.**
- Les participants ne peuvent pas commencer à démonter leurs installations avant 21 h (sauf autorisation préalable), et le site du marché doit être libéré avant 22 h.
- Veuillez indiquer dans votre demande si vous avez besoin d'une alimentation électrique et, le cas échéant, la puissance requise; vous serez ainsi installé le plus près possible d'une prise électrique. Les participants qui ont besoin d'une alimentation électrique doivent apporter leurs propres rallonges et limiteurs de surtension. **VOIR L'ANNEXE A** concernant les critères relatifs à ce qui est acceptable.
- Les participants doivent éclairer leur emplacement. (Remarque : le soleil se couche vers 20 h 30 à la mi-août.) **VOIR L'ANNEXE A.**
- Les participants doivent obtenir l'ensemble des permis, des licences et des autorisations nécessaires pour leur stand.
- Les marchands de denrées alimentaires doivent respecter les règlements du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick et fournir la preuve qu'ils détiennent le permis requis avant d'être autorisés à installer leur matériel. **VOIR L'ANNEXE A** pour les coordonnées.
- Les marchands de cidre, d'hydromel ou de vin doivent respecter les règlements en vigueur d'Alcool New Brunswick Liquor ET du ministère de la Justice et de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick et fournir la preuve qu'ils détiennent la licence requise avant d'être autorisés à installer leur matériel. **VOIR L'ANNEXE A** pour les coordonnées.

CE QUI N'EST PAS AUTORISÉ

- Les marchands ne peuvent pas être associés à un établissement d'une chaîne commerciale nationale ou franchisée.
- La vente d'articles produits en série n'est pas autorisée (sans exemption préalable).
- La vente de matériel illicite (y compris de produits protégés par le droit d'auteur ou de produits de contrefaçon) n'est pas autorisée.
- Il est interdit de fumer ou de vapoter sur le site.
- Les animaux de compagnie ne sont pas autorisés sur le site.
- Aucun participant n'aura de son (avec ou sans amplification) sans l'autorisation préalable du gestionnaire du marché en soirée de la garnison. Cette autorisation sera accordée en tenant compte des divertissements prévus et des autres participants souhaitant avoir du son. Le personnel du marché en soirée pourra demander aux participants de baisser ou de couper complètement le son.
- **La vente et la distribution de bouteilles d'eau en plastique à usage unique seront interdites au marché en soirée de la garnison.** Un camion sera sur place pour distribuer gratuitement de l'eau potable aux marchands et aux clients du marché. La vente d'autres boissons, comme les boissons gazeuses, est toujours permise.

INSTALLATION ET STATIONNEMENT

- Nous encourageons les participants à garer leur véhicule avant 15 h à proximité des lieux pour décharger les articles et les transporter jusqu'à leur emplacement avec un chariot. Après 17 h, le stationnement devant les parcomètres sera gratuit. Vous trouverez ici la liste des stationnements : <https://www.fredericton.ca/fr/routes-et-stationnement/stationnement> (le stationnement de la place des Officiers qui figure sur la liste est fermé pendant que se tient le marché).
- Les participants qui **devront** se rendre jusqu'à leur emplacement en voiture pourront conduire leur véhicule dans la rue entre 14 h 30 et 16 h pour l'installation. Tous les véhicules devront quitter le site du marché au plus tard à 16 h. Vous aurez accès au site du marché en voiture à la barrière en place à l'angle des rues Carleton et Queen et on vous demandera de rouler très lentement. Vous devez décharger votre matériel et déplacer votre véhicule à l'extérieur de la rue Carleton avant de vous installer, car la rue peut devenir encombrée.
- Dans des situations particulières, les participants auront l'autorisation de laisser leur véhicule sur la rue Carleton pendant la durée du marché, par exemple les producteurs agricoles qui vendent leurs produits dans leur camion.

DÉMONTAGE ET DÉPART

- Les participants ne peuvent pas commencer à démonter leurs installations avant 21 h (*sauf autorisation préalable*), et le site du marché doit être libéré avant 22 h.
- Nous encourageons les participants à transporter les articles à l'aide d'un chariot manuel de leur emplacement à leur véhicule garé ailleurs.
- Les participants qui **doivent** accéder à leur emplacement en voiture seront autorisés à le faire après 21 h 15, une fois que les piétons seront partis et qu'ils pourront le faire en toute sécurité. NE demandez à personne de se présenter à l'entrée du marché à bord d'un véhicule avant 21 h 15 – l'accès sera interdit.
- On conseille aux automobilistes de rouler très lentement une fois qu'ils ont eu l'autorisation de pénétrer dans le marché pour démonter leurs installations.
- Nous demandons aux participants qui pourront, à titre exceptionnel, garder leur véhicule sur la rue Carleton pendant les heures d'ouverture du marché d'attendre jusqu'à 21 h 15 pour quitter les lieux et de rouler au ralenti.

BONNE CONDUITE DES PARTICIPANTS

L'activité peut être intense le jour du marché en soirée de la garnison, particulièrement lors du montage et du démontage des installations. L'organisation du marché en soirée de la garnison exige énormément de temps et d'effectifs. Nous demandons donc aux participants d'être coopératifs et respectueux à l'égard des employés du marché en soirée de la garnison et des autres participants. Les participants doivent être à l'heure pour s'installer et enlever rapidement leur véhicule ou leurs chariots du site du marché avant 16 h. Aucune violence ni verbale ni physique ne sera tolérée, et les contrevenants devront quitter immédiatement le site et ne seront pas autorisés à revenir au marché en soirée de la garnison.

EN CAS DE PLUIE

Le marché en soirée de la garnison aura lieu beau temps, mauvais temps. **VOIR L'ANNEXE A.**

SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

Lorsqu'un aussi grand nombre de personnes se rassemblent pour déguster des boissons et des mets délicieux, les déchets posent toujours un problème. Dans la foulée du *Règlement interdisant les plastiques à usage unique* du gouvernement fédéral, qui vise à réduire la pollution et à atteindre zéro déchet de plastique d'ici 2030, le marché en soirée de la garnison prend des mesures pour concrétiser cet objectif. À compter de cette année, les marchands de nourriture n'auront plus le droit de vendre leurs plats et desserts dans des récipients en plastique, comme des récipients à double coque, des récipients avec couvercle, des assiettes et des bols. Nous leur demandons donc de trouver d'autres solutions en papier.

L'année suivante, en 2025, cette interdiction s'appliquera aux marchands de boissons (limonade, thé aux perles, etc.), qui devront remplacer les récipients en plastique par des contenants en papier.

Pour de plus amples renseignements sur les plastiques à usage unique, veuillez consulter l'ANNEXE C.

La vente et la distribution de bouteilles d'eau en plastique à usage unique seront interdites au marché en soirée de la garnison. Une campagne sera menée auprès des clients pour leur demander d'apporter leurs bouteilles réutilisables et de les remplir à la remorque d'eau potable de la Ville. La vente d'autres boissons, comme les boissons gazeuses, est toujours permise. Il y aura des gobelets en papier pour les personnes qui n'auront pas de bouteille d'eau.

ÉVALUATIONS APRÈS LE MARCHÉ

Nous voulons que les participants vivent une expérience agréable. À cette fin, nous leur demanderons de remplir un formulaire d'évaluation après la clôture du marché en soirée. Grâce à ce formulaire, Tourisme Fredericton aura une idée des réussites et des difficultés que les participants ont connues au marché en soirée de la garnison et des conséquences que ces dernières ont sur eux. Ces renseignements seront utilisés pour analyser le marché en soirée de la garnison et trouver des façons d'en améliorer le déroulement. Les formulaires seront envoyés par courriel aux participants à la fin de la saison du marché. Si, à un moment donné, vous avez des commentaires ou des questions, n'attendez pas la fin de la saison. Vous pouvez vous adresser à la direction du marché. Voir ci-dessous les coordonnées de la personne à contacter.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Le marché en soirée de la garnison, Tourisme Fredericton, la Ville de Fredericton ou le personnel ne sont pas responsables de la perte, de la détérioration ou du vol des biens des participants.

Tourisme Fredericton peut, en tout temps et à son entière discrétion, modifier les modalités et conditions, au besoin, avec ou sans préavis.

Merci d'avoir lu l'information jusqu'à la fin!

garrisonnightmarket@fredericton.ca